

le 18/10/2012,

Déclaration liminaire au CTL du 18 octobre 2012

Monsieur le Président,

Nous ne pouvons commencer notre liminaire sans rappeler certaines thématiques d'actualité :

- la forte inquiétude des agents sur les nouvelles suppressions d'emplois à la DGFIP, contribue à la dégradation des conditions de travail et de la qualité des missions. Pourtant la charge de travail ainsi que les missions sont en nette progression.

Ce processus a été amplifié par une vague de restructurations qui a une part de responsabilité non négligeable dans la désorganisation des services et dans la montée

en puissance des pertes de repères tant pour les agents que pour les usagers.

C'est pourquoi Solidaires Finances Publiques estime que la situation actuelle de la DGFIP nécessite la mise en œuvre d'une politique ambitieuse en matière d'emplois et de recrutement mais aussi d'amélioration des conditions de vie au travail des agents.

La communication du plan de qualification 2012, qui remet en cause le plan de qualification annoncé par le précédent gouvernement, est un revirement brutal et une très mauvaise nouvelle pour les agents. Dès cette année ce sont 640 promotions espérées qui sont "sacrifiées"!

Nous tenons à rappeler que les promotions au grade supérieur sont, dans la culture DGFIP, des vecteurs fondamentaux de la reconnaissance des parcours professionnels et de la prise en compte du haut niveau de technicité des agents.

La revalorisation des niveaux de rémunération est attendue par tous les agents de la DGFIP. Depuis l'engagement ferme de Ph. Parini, à l'époque Directeur Général, de ne pas mettre en œuvre la prime de fonction et de résultats à la DGFIP, pas de changement, pire encore le blocage du point d'indice est reconduit. Pour les agents, l'absence d'ouverture de discussion sur ces questions est inacceptable.

Pour Solidaires Finances Publiques, le Ministre ainsi que le Directeur Général doivent répondre aux attentes des personnels en matière de revalorisation indiciaire et indemnitaire. Nous vous rappelons qu'il y a, en matière de remboursements de frais une attente forte de la part des personnels d'une revalorisation substantielle. Il est inacceptable pour les agents, que la méthode de remboursement des frais de scolarité initiale soit différente entre les deux filières.

C'est pourquoi, nous exigeons l'ouverture sans délai d'un processus de discussions permettant de mettre en œuvre un dispositif couvrant l'intégralité des frais supportés par les agents qui suivent une formation mais aussi tous ceux qui exercent des missions au quotidien avec des déplacements.

Tous les agents seront touchés par la rigueur budgétaire. Ils subiront ainsi les conséquences d'une nouvelle vague de suppressions d'emplois (2 023 en 2013 pour la DGFIP) alors que la fin de la révision générale des politiques publiques (RGPP) et de sa

logique destructrice aurait dû, pour Solidaires Finances Publiques, se traduire par :

- l'arrêt immédiat des suppressions d'emplois
- l'arrêt des restructurations
- un budget à la hauteur des enjeux
- une véritable amélioration des conditions de vie au travail
- une réduction des écarts de rémunération (passant par la hausse des salaires les moins élevés)
- une hausse du pouvoir d'achat et une reconnaissance des qualifications passant par le maintien des plans de qualifications ministériels.

En ce qui concerne les points à l'ordre du jour de ce CTL, nous interviendrons au fur et à mesure de l'examen des fiches présentes dans les documents préparatoires.

Nous vous demandons d'évoquer en questions diverses

- la situation des agents de la logistique sur la résidence de Lyon
- l'absence d'agent d'accueil sur le site de Grenoble
- la nouvelle organisation des agents d'accueil sur le site de Lyon Lumière
- la fusion des groupes gestion et GESPRO au sein du Plateau Unique Virtuel
- la répartition des adresses « Full » Internet pour les agents de la DISI
- un point sur le projet de regroupement des ESI Lyonnais sur le site Lumière
- le remboursement des frais de déplacements (billets de train)
- un point sur les autorisations d'absence et les congés maladie

Pour Solidaires Finances Publiques le changement ne semble pas être d'actualité à la DGFIP. Les agents ne doivent pas faire les frais de la politique de restrictions budgétaires dont ils ne sont pas responsables.